



**Assemblée générale**

Distr.  
LIMITÉE

A/HRC/AC/2/L.6  
28 janvier 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Comité consultatif  
Deuxième session  
Point 2 de l'ordre du jour

**DEMANDES SOUMISES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉCOULANT DES  
RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**Emmanuel Decaux, Latif Huseynov, Halima Embarek Warzazi, Mona Zulficar:  
projet de recommandation**

**2/... Protection des civils en temps de conflit armé**

*Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 9/9 du Conseil des droits de l'homme du 24 septembre 2008 sur la protection des droits de l'homme des civils en temps de conflit armé, dans laquelle le Conseil a engagé les procédures spéciales pertinentes et le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, et invité les organes conventionnels à continuer, au titre de leurs mandats respectifs, à s'occuper dans leurs travaux de tous les aspects pertinents de la protection des droits de l'homme des civils dans les conflits armés,

*Rappelant également* que, dans la même résolution, le Conseil a invité le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à convoquer une consultation d'experts sur la question de la protection des droits de l'homme des civils dans les conflits armés, ouverte à la participation des gouvernements, des organismes régionaux, des organes de l'ONU et de la société civile, en concertation avec le Comité international de la Croix-Rouge, et

prié le Haut-Commissariat de rendre compte au Conseil, à sa onzième session, des résultats de cette consultation, sous la forme d'un résumé des débats sur la question,

*Rappelant en outre* que, dans la même résolution, le Conseil a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa onzième session au titre du même point de l'ordre du jour sur la base des résultats de la consultation, en vue d'envisager de demander au Comité consultatif, en tenant compte des travaux de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur ce sujet, d'élaborer une étude assortie de recommandations sur la protection des droits de l'homme des civils dans les conflits armés,

1. *Recommande* au Conseil d'envisager de demander à un membre du Comité consultatif de participer à la consultation susmentionnée et de faire rapport au Comité consultatif à ce sujet, à sa quatrième session.

-----